

I find the Manifesto cogent and powerful, and I am sure it will play an important role in fostering a fresh climate of opinion for the millennium. David Crystal, honorary Professor of Linguistics at the University of Wales.

Manifeste de Tlemcen 2002 (projet)

*pour une politique linguistique mondiale,
fondée sur le plurilinguisme*

La Conférence "Babylone 2001" (1-5 octobre 01) sur le plurilinguisme avait été organisée par l'association internationale "Le Monde Bilingue" et bénéficiait du patronage de l'UNESCO et de la LIGUE DES ETATS ARABES.

Son projet de résolution finale, intitulé "Manifeste de Babylone", procédait directement de la résolution sur le plurilinguisme votée par la 30e Conférence Générale de l'UNESCO, le 17 novembre 1999, à l'unanimité des 187 Etats membres. Il avait été formulé par "Le Monde Bilingue".

La Conférence "Babylone 2002" fut annulée en raison des événements du 11 septembre aux Etats-Unis.

L'objectif premier de la prochaine Conférence "Tlemcen 2002" (27/30 septembre 2002) est de sensibiliser le grand public à la diversité linguistique, de le mettre en garde contre les dangers du "tout anglais" et la tendance, mortelle, vers la langue unique et l'uniformisation. L'antidote est une éducation bilingue, précoce et immersive, réalisée dans le cadre d'un enseignement plurilingue. Le texte du projet de Manifeste "Tlemcen 2002" est analogue au précédent, mis à part un paragraphe consacré à la situation linguistique en Algérie.

LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE PLURILINGUISME

- Considérant que toute langue constitue un segment d'expérience confié à l'humanité par sa propre histoire et que l'addition des cultures locales crée la richesse des Nations ; qu'il serait pour le moins préjudiciable à l'humanité entière de se détourner de ce qui constitue une extraordinaire originalité de l'espèce humaine et des trésors de sagesse que les langues recèlent dans leurs apports diversifiés mais complémentaires,
- Reconnaissant la nécessité d'améliorer la compréhension et la communication entre les peuples,
- Reconnaissant qu'il est indispensable de préserver et développer le patrimoine linguistique et culturel de l'humanité et de favoriser le rayonnement de chacune des civilisations et des langues qui en sont l'expression,
- Considérant le péril qui menace aujourd'hui la diversité linguistique en raison de la mondialisation de la communication et des tendances à l'utilisation d'une langue internationale unique, avec les risques de marginalisation des autres langues majeures du monde, voire de disparition des langues de moindre diffusion, ainsi que des langues régionales,
- Considérant que l'éducation de la jeunesse, partout dans le monde, implique une sensibilisation au dialogue entre les cultures, source de tolérance, de respect mutuel et de paix dans le monde,
- Considérant que des progrès notables ont été accomplis ces dernières décennies dans les sciences du langage, mais qu'il n'en a pas été tenu suffisamment compte pour renouveler la pédagogie des langues vivantes,

- Prenant acte que les facultés acquisitionnelles du jeune enfant sur le plan de la phonétique et de la grammaire sont scientifiquement confirmées, en particulier ses extraordinaires capacités à reproduire les sons à l'âge des "périodes sensibles",
- Considérant que ces capacités permettent dans le jeune âge d'acquérir une compétence de "communication réelle, passive et active" (cf. André Martinet), dans deux langues au moins, quelles qu'elles soient,
- Réalisant que l'accès démocratique au savoir passe par la maîtrise de plusieurs langues et que favoriser un tel accès à tous est un devoir au moment où se développe dans de nombreux pays un enseignement privé des langues, coûteux et élitiste, créateur d'inégalités,
- Attendu les résolutions adoptées en faveur de l'éducation bilingue lors des 18° et 19° Conférences Générales de l'UNESCO (1974-76), tout particulièrement la résolution sur le plurilinguisme adoptée le 17 octobre 1999 à l'unanimité par la 30° Conférence Générale et celle votée par la 54e Assemblée Générale des Nations Unies, en décembre 1999, sur le multilinguisme,
- Attendu la motion du Conseil des Ministres de l'Education des Douze (Europe), en 1984, recommandant "la connaissance pratique de deux langues en plus de la langue maternelle",
- Attendu la motion du 27 avril 1989, votée à Paris par la "Conférence (nationale) des Présidents d'Université" approuvant le projet du « Monde Bilingue » et demandant « aux autorités compétentes, nationales et européennes, de prendre les mesures nécessaires pour qu'une telle politique puisse être mise en oeuvre dans les meilleurs délais",
- Attendu le précédent que constitue la motion votée par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) à Madrid, le 2 juin 1989, qui propose une adjonction à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, concernant le droit de tous à une éducation bilingue,
- Attendu (adoption par le Conseil de l'Europe, le 24 juin 1992, de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires demandant aux Etats et collectivités régionales de donner aux langues régionales ou minoritaires les moyens de leur existence linguistique, même si l'on peut regretter que la France n'ait pas ratifié cette Charte et reste l'une des dernières grandes démocraties à ne pas l'avoir fait,
- Considérant, par ailleurs, qu'en Algérie la reconnaissance de la langue tamazight comme seconde langue nationale à côté de l'arabe, ainsi que son enseignement, laissent augurer d'une meilleure prise en compte de la question linguistique, ce qui constituerait un pas significatif pour asseoir, par une diversité culturelle et linguistique mutuellement enrichissante, le plein épanouissement de la Nation,

I. RECOMMANDE AUX GOUVERNEMENTS DE TOUS LES PAYS

1. De créer les conditions d'un environnement social, intellectuel, médiatique, en vue de favoriser l'avènement d'un nouvel ordre linguistique international, fondé sur le plurilinguisme ;

2. De promouvoir à travers une éducation plurilingue un accès démocratique au savoir pour tous les citoyens, quelles que soient leurs langues maternelles et de construire le plurilinguisme sur une éducation bilingue, à la base, notamment par :

2.1. l'acquisition précoce, en plus de la langue maternelle, d'une seconde langue, en diversifiant les choix : par exemple, en donnant la priorité aux langues nationales dans les pays multilingues, ainsi qu'aux langues de proximité dans les régions frontalières et aux langues régionales sur leur aire historique,

2.2. la poursuite de l'apprentissage de cette seconde langue dans l'enseignement primaire, par approche véhiculaire, c'est-à-dire en utilisant deux langues pour l'acquisition de compétences disciplinaires diverses tout au long du cursus scolaire et jusqu'à l'université,

2.3. l'apprentissage intensif et transdisciplinaire d'au moins une troisième langue vivante dans l'enseignement secondaire, de telle façon qu'en fin de scolarité l'élève puisse s'exprimer en trois langues, - ce qui devrait constituer à notre époque l'éventail normal des connaissances et pratiques linguistiques,

2.4. la création de nouveaux diplômes de fin d'études secondaires privilégiant la maîtrise de trois langues vivantes, à la fois comme instruments de communication et outils de développement cognitif,

2.5. un échange international d'instituteurs et de professeurs, proposant à ces derniers un cadre légal pour aller enseigner leur discipline dans leur langue respective, dans les écoles des autres pays, permettant ainsi aux élèves l'acquisition à la fois du savoir et de la langue,

2.6. la prise en compte dans l'éducation, la formation professionnelle et l'entreprise, de l'énorme gisement de compétences linguistiques qui sont aujourd'hui à l'abandon (langues minoritaires ou régionales, langues d'origine des migrants) ;

2.7. la mise à disposition rapide d'un réseau informatique et de banques de données (y compris Internet) aux enseignants et aux autorités éducatives du plus grand nombre de pays,

3. de favoriser l'étude des langues des grandes civilisations anciennes et modernes, afin de sauvegarder et promouvoir les enseignements littéraires,

II. APPELLE les gouvernements de tous les pays à assurer la promotion et l'utilisation des langues à caractère national, à reconnaître pleinement la réalité des langues, notamment les langues régionales, et des parlers qui sont partie intégrante de la richesse culturelle de la Nation, et à développer un enseignement ouvert sur ce patrimoine comme sur l'acquisition des langues étrangères sans aucune exclusive. Cet effort constitue, en effet, une condition essentielle d'appartenance à la Communauté internationale et d'adhésion à l'esprit de ses institutions représentatives : les Nations unies et leurs Institutions spécialisées.

Les participants à la Conférence internationale "Tlemcen 2002" sur le plurilinguisme, souhaitent, enfin que dans chaque pays, soit mis en place un " Comité national et/ou régional d'étude et de proposition sur le plurilinguisme", afin d'ouvrir le nécessaire dialogue entre les représentants de toutes les professions, de toutes les disciplines pour leur permettre de dégager les grandes lignes d'une éducation linguistique adaptée à chaque pays, mais aussi propre à faciliter la communication internationale, tout en préservant le riche et inaliénable patrimoine linguistique et culturel de l'humanité.

Besançon, 10 septembre 2002

* L'Association internationale "Le Monde Bilingue" a été fondée en 1951 par un groupe d'anciens Résistants (Guerre 1939-45), à l'initiative de Jean-Marie Bressand, pour assurer la paix par une coopération directe de peuple à peuple, grâce à une éducation bilingue précoce et au jumelage des villes.

LE MONDE BILINGUE - 9, rue de la Famille - F. 25000 - BESANÇON
Tél. 03 87 88 47 79 - Fax 03 81 50 68 74 - Courriel (E. mail) : MONDEBILINGUE@wanadoo.fr
[Http://www.lemondebilingue.asso.fr](http://www.lemondebilingue.asso.fr)

Signataires du Manifeste « Tlemcen 2002 »

- Faiza ALAMI, professeur de lettres modernes, linguiste, Besançon
- Gérald ANTOINE, de l'Institut de France
- Robert BELOT, professeur à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, historien
- Zoulikha BENSAFI-HASSAINE, Dr en linguistique, professeur à l'Université d'Alger, Maître de Conférences à l'Université Nancy II
- Luc BERILLE, secrétaire général du Syndicat des Enseignants (UNSA), Paris
- Louis BOCQUENET, ancien administrateur de l'Association Diwan, St Brieuc
- Denise BOMBARDIER, écrivain, Montréal (Canada)
- Valentina BOURBELO, Dr d'Etat, Kiev (Ukraine)
- Michel BUGNON-MORDANT, Dr es lettres, professeur de lettres modernes au Collège St Michel, écrivain, Fribourg (Suisse)
- Luciano CAVERI, parlementaire européen de la Vallée d'Aoste
- Walid CHMAIT, rédacteur en chef de Radio Orient, Paris
- Jean-Paul COLIN, agrégé de lettres classiques, docteur d'Etat, professeur honoraire à l'Université de Franche-Comté, écrivain, Besançon
- Pierre-André COMTE, président de la Conférence des Peuples de Langue Française, député-maire de Vellerat (Suisse)
- Beate COURDIER, professeur d'allemand à l'Université de Nancy II
- David CRYSTAL, professeur honoraire de linguistique à l'Université du Pays de Galles
- Umberto ECO, écrivain et sémioticien, Milan
- Jean-Michel ELOY, professeur de sciences du langage à l'Université de Picardie, Amiens
- Jean FAVIER, de l'Institut de France, président de la Commission Nationale Française pour l'UNESCO
- Jacques FONTAINE, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Besançon
- Yves GAMBIER, professeur d'Université, directeur de l'Institut de Traduction, Turku (Finlande)
- Jean-Marie GAUTHEROT, agrégé de grammaire, directeur du Centre de Linguistique Appliquée, Besançon
- Alfred GILDER, adjoint au directeur des affaires culturelles, chargé de la promotion de la langue et de la culture françaises à la Ville de Paris, écrivain
- Henri GOETSCHY, président du Haut Comité pour les langues et cultures d'Alsace et Lorraine
- Claude HAGEGE, titulaire de la chaire de théorie linguistique au Collège de France
- Féthi HASSAINE, professeur à l'Université de Provence, Marseille
- Abdelaziz HILILI, Dr d'Etat en linguistique de Paris III, Fès (Maroc)
- Fernande KRIER, professeur à l'Université Rennes II Haute Bretagne
- Jeanne MARTINET, professeur à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris
- Gloria MONTENEGRO-CHIROUZE, ancien ambassadeur du Guatemala en France, Paris
- Tullio OMEZZOLI, chercheur en socio et psycholinguistique, Aoste (Italie)
- Jean PETIT, psycholinguiste, professeur émérite aux Universités de Reims et de Constance
- Raymond RENARD, vice-recteur honoraire de l'Université Mons-Hainaut (Belgique), coordinateur de la Chaire Unesco en aménagement linguistique et didactique des langues
- Alain-Pierre SENE, professeur des Universités, Faculté des Lettres, Besançon
- Olena SOLOMARSKA, professeur des Universités, Kiev (Ukraine)
- Bernd SPILLNER, professeur titulaire de Philologie romane et de linguistique générale à l'Université de Duisburg (Allemagne)
- Rédouane STAMBOULI, instituteur, Tlemcen (Algérie)
- Tatania SVATKOVA, Maître de conférence à l'Université de Kiev
- Andrée TABOURET-KELLER, professeur à l'Université Strasbourg I
- Anne SZULMAJSTER, ingénieur à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris
- Hennette WALTER, professeur de linguistique, Paris
- Erich WEIDER, Dr. en linguistique, Haute Ecole Valaisanne (Hochschule Wallis) Siders/Sierre (Suisse)
- Henri WITTMANN, professeur émérite de linguistique, Trois-Rivières, Québec (Canada)

